

## UN PEU D'HISTOIRE

### L'AGENCE DE 1870 À 1914

L'origine de l'**Agence centrale de Recherches**<sup>1</sup> remonte à la guerre franco-prussienne de 1870. Dans la ville frontalière de Bâle, en Suisse, un quartier général est mis en place pour accueillir et soigner les victimes des deux camps. Là, un médecin, qui s'occupe de ces soldats, constate que la majorité d'entre eux sont démoralisés à la pensée que leur famille ignore tout de leur sort, s'ils ont été tués ou faits prisonniers.

Les représentants du CICR se rendent alors compte de la nécessité d'organiser, en temps de conflit, un bureau de renseignements en territoire neutre. Les victimes d'une guerre ne sont en effet pas les seuls malades, blessés et affamés; ce sont aussi ceux qui, prisonniers de l'adversaire, donc séparés de leur famille, souffrent moralement.

Très rapidement, on s'aperçoit que le moral des internés s'améliore dès qu'ils peuvent envoyer des lettres à leur famille. Le **Bureau de renseignements de l'Agence internationale de secours aux militaires blessés et malades** à Bâle prend alors une autre initiative en transmettant les listes de prisonniers remises par les parties au conflit: pour la première fois dans l'histoire, les familles des soldats capturés sont informées que leurs pères, fils ou frères sont vivants, mais en captivité. La Convention de Genève de 1864 ne contenait aucune provision quant aux prisonniers non blessés; cette démarche historique du CICR sera suivie d'autres mesures en faveur des victimes.

Sept années plus tard, les victimes de la guerre russo-turque de 1877, pour lesquelles une agence avait été ouverte à Trieste, bénéficient d'une assistance similaire.

Lorsqu'éclate la guerre des Balkans en 1912, le CICR organise l'**Agence internationale de Belgrade** qui prend aussitôt l'initiative de transmettre aux prisonniers des colis et de l'argent en provenance de leur famille. Une autre initiative, d'une grande importance aujourd'hui, a été d'envoyer des cartes de capture aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge des 5 Etats belligérants dans le but d'obtenir des renseignements uniformes sur les prisonniers. La Croix-Rouge de Serbie se montre particulièrement active dans ce domaine: elle fait parvenir à l'Agence des informations sur 10 500 prisonniers turcs, dont leurs noms, rang et numéro matricule.

C'est également au cours du conflit des Balkans que le CICR est confronté pour la première fois à des problèmes linguistiques et phonétiques. Il engage alors le personnel nécessaire pour déchiffrer et traduire les renseignements concernant les prisonniers serbes, grecs, turcs et bulgares.

<sup>1</sup> Titre donné en 1961 et toujours actuel.



1912: Guerre des Balkans; ambulance grecque et sœurs de la Croix-Rouge russe. Photo: CICR.

## LE VOYAGEUR EMPRISONNÉ

Georg, un citoyen hongrois, aimait voyager. C'est ainsi qu'il parcourut des milliers de kilomètres à travers l'Europe, partit pour les Etats-Unis et parvint un jour en Amérique centrale, en plein cœur d'une région en conflit. Sa mère reçut des nouvelles de lui pour la dernière fois en 1976. Un an plus tard, elle s'adressa à la Croix-Rouge hongroise pour lui demander de l'aider à retrouver son fils. Cette Société nationale prit contact avec l'Agence centrale de Recherches; à son tour, l'Agence se mit en rapport avec la Croix-Rouge américaine, qui effectua des recherches à la dernière adresse de Georg sans pouvoir retrouver sa trace. Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge hongroise, l'Agence informa la mère du résultat négatif de ses recherches.

L'histoire aurait pu se terminer là. Cependant, en avril 1982, des délégués du CICR qui visitaient des détenus au Salvador découvrirent un jeune Hongrois qui avait été arrêté au début de l'année. Il était en mauvaise santé, et le CICR décida de tenter d'obtenir sa libération pour des raisons humanitaires. La délégation du CICR au Salvador demanda à l'Agence d'effectuer les démarches nécessaires pour trouver un pays d'accueil pour le jeune homme, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés... Selon sa coutume, l'Agence consulta ses dossiers, et découvrit que le Georg détenu au Salvador était celui que sa mère recherchait en 1977. Un message fut envoyé au Salvador, demandant au jeune homme son accord pour informer sa mère de son sort. Il accepta avec empressement et pendant que le HCR tentait de lui trouver un pays d'asile, lui et sa mère échangèrent de nombreux messages par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

En septembre 1982, Georg, escorté par un délégué du CICR, quitta le Salvador pour Miami. Il avait reçu la permission de s'établir aux Etats-Unis.

## ACTIVITES DE L'AGENCE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Dès le début de la guerre, en 1914, le CICR met sur pied l'**Agence internationale des Prisonniers de Guerre** prévue par la Convention de La Haye de 1907. Bien que ce traité ne mentionnait pas le CICR en tant qu'organisateur de l'Agence, l'expérience que celui-ci avait acquise lors des conflits précédents le désigne tout naturellement pour assumer cette tâche. De plus, en 1912, lors de sa conférence mondiale à Washington, la Croix-Rouge internationale avait déjà pressenti le CICR pour organiser le travail de l'Agence en cas de nouvelle guerre.

Au début des hostilités, les membres du CICR se chargent personnellement de l'organisation de l'Agence et de toute la correspondance. Mais le conflit prend de telles proportions qu'ils doivent se résoudre à engager du personnel. En effet, sitôt après les premières grandes batailles de Belgique et de France, le CICR reçoit une moyenne de 30 000 lettres par jour. Au mois de septembre 1914, l'Agence compte 200 employés; quelques mois plus tard le chiffre a sextuplé en raison du volume toujours croissant de messages familiaux et demandes de recherches transitant par ses bureaux.

Entre 1914 et 1918, des millions de messages parviennent à l'Agence qui reçoit aussi quelque 120 000 visiteurs venus expliquer personnellement les motifs et détails de leur demande de recherches. A la fin de la guerre, 7 millions de dossiers avaient été ouverts par l'Agence. Celle-ci comptait également au nombre de ses activités l'envoi de colis familiaux aux prisonniers de guerre et aux civils en territoires occupés, ainsi que l'organisation des rapatriements des victimes.

En dépit de certains obstacles administratifs, une gigantesque œuvre humanitaire avait été accomplie. A la base de cette réussite, une parfaite organisation de l'Agence et une coopération exemplaire avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les diverses organisations semi-officielles ou d'entraide, ainsi qu'aux contacts entretenus avec les commandants des camps de prisonniers et les prisonniers eux-mêmes.

La paix revenue, le travail de l'Agence ne cesse pas pour autant: les modifications de frontières survenues sur la carte du continent ont créé un important phénomène de déplacements de civils. De plus, des conflits régionaux, tels que la guerre gréco-turque et la guerre civile d'Espagne, continuent de mobiliser ses services.



*Guerre 14-18: Agence internationale des prisonniers de guerre; Service de transmission de la correspondance.  
Photo: CICR*

## ACTIVITÉS DE L'AGENCE PENDANT LA GUERRE D'ESPAGNE

Les guerres civiles résultent généralement de flambées de haine à l'intérieur d'un pays et celle d'Espagne, qui éclate en 1936, ne fera pas exception. Lors des premiers affrontements il y a peu de prisonniers, car les combattants capturés sont soit exécutés sur-le-champ, soit enrôlés de force dans le camp adverse.

Cette guerre d'Espagne marque une nouvelle étape pour l'Agence: en effet, les délégués du CICR innovent en effectuant les recherches sur le terrain même; une pratique courante aujourd'hui dans le cadre de conflits similaires tels que celui du Liban ou du Salvador. En Espagne, aucun des deux gouvernements rivaux n'accepta l'offre du CICR d'ouvrir des bureaux en vue d'échanger des renseignements sur les prisonniers. Certes, les deux parties lui remirent des listes, mais uniquement pour lui permettre d'organiser des échanges de prisonniers.

Durant le conflit, l'Agence obtient ses informations de sources indirectes (directeurs de prisons, commandants de camps, administrations militaires et civiles et prisonniers eux-mêmes). Contrairement à ce qui s'était pratiqué lors des conflits précédents, les délégués, hormis les recherches qu'ils effectuent eux-mêmes, transmettent le courrier tant pour les combattants que pour les civils, sans que cela n'occasionne de réactions négatives de la part des parties belligérantes. A relever que dans cette guerre civile d'Espagne, le CICR agissait sans base légale car les deux Conventions de Genève alors en vigueur ne protégeaient que les victimes militaires des conflits armés internationaux.

Le formulaire de message Croix-Rouge, qui avait fait son apparition durant la première guerre mondiale, est accepté par tous en Espagne en tant que moyen de communication entre les prisonniers et leur famille ainsi qu'entre membres d'une même famille vivant dans des zones différentes. Un nombre important de demandes de recherches relatives à la guerre civile espagnole, durant laquelle le **Service d'Espagne** de l'Agence ouvrira quelque 30 000 dossiers, sont encore en traitement à Genève lorsque la situation politique en Europe se détériore à nouveau.



Délégation du CICR à San Sebastian; salle de la correspondance. Photo: CICR.